

ASSEMBLÉE NATIONALE
16 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1528)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS1382

présenté par
M. Christophe, rapporteur

ARTICLE 4

À l'alinéa 27, substituer au mot :

« celle-ci »

les mots :

« cette interopérabilité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.